

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 05 JUIN 2026

Nombre de membres

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Ayant donné procuration : 3
- Votants : 15

Date de la convocation : 28 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 Juin à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal place de l'hôtel de ville à Valence sur Baïse, sous la présidence de Monsieur DUFFILLOL Mathieu, Maire.

PRESENTS : DUFFILLOL Mathieu, BOULLAND José, DRIARD Jessica, GRACIA Joël, POURQUET Christine, VERZENI Chantal, LEDOUX Ingrid, POINT Marine, SARRACANIE Florian, FONTEYNE Nina, MARTIN Béatrice, GUILLOT Aymeric

ABSENT EXCUSE :

ABSENT :

ABSENT EXCUSE AYANT DONNÉ PROCURATION : PELALO Fabrice à DUFFILLOL Mathieu, PALUZZANO-BENEZIT Alain à LEDOUX Ingrid, NOVARINI Michel à MARTIN Béatrice

SECRETAIRE : GRACIA Joël

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 29 avril 2026**
 2. **Commission communale des impôts directs – Désignation des membres**
 3. **Elections sénatoriales – Election des délégués et suppléants**
 4. **Participation au Centre de Gestion**
 5. **Vente de bois**
 6. **Convention avec 30 millions d'amis**
- Questions diverses**

Monsieur le Maire de la Commune de Valence sur Baïse ouvre la séance en remerciant les conseillers municipaux présents.

Monsieur le Maire communique le nom des personnes absentes excusées qui ont donné procuration : Monsieur PELALO Fabrice à Monsieur DUFFILLOL Mathieu, Monsieur PALUZZANO-BENEZIT Alain à Madame LEDOUX Ingrid, Monsieur NOVARINI Michel à Madame MARTIN Béatrice

Délibération n° 2026-06-052 : RAJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Location d'un bureau de la maison de santé à un podologue

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité

RAJOUTE à l'ordre du jour le point suivant :

- Location d'un bureau de la maison de santé à un podologue

Délibération n° 2026-06-053 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 AVRIL 2026

Chaque membre du conseil municipal a reçu le procès-verbal de la dernière séance du 29 Avril 2026. Une faute de frappe a été corrigée suite au mail de Monsieur Aymeric GUILLOT « Liste electRorale ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré **à l'unanimité**

APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 29 avril 2026.

Délibération n° 2026-06-054 : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – DESIGNATION DES MEMBRES

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi des finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérante d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.
- 3 agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants.
- 5 agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Il est proposé les membres suivants :

Membres titulaires :

Les membres déjà en place lors du mandat précédent : Madame BOUCHE Catherine, Monsieur CAPERAN Michel, Monsieur DEPIE Jean, Monsieur DUCOURNAU Jean-Louis, et les membres suivants : Monsieur BOULLAND José, Madame DRIARD Jessica, Monsieur GRACIA Joël, Madame POURQUET Christine.

Membres suppléants :

Les membres déjà en place lors du mandat précédent : Monsieur THEVENOT Jean François, et les membres suivants : Madame VERZENI Chantal, Monsieur PALLUZANO-BENEZIT Alain, Madame POINT Marine, Madame FONTEYNE Nina, Monsieur NOVARINI Michel, Madame MARTIN Béatrice, Monsieur GUILLOT Aymeric

Monsieur le Maire après avoir indiqué l'objet de cet exposé, demande s'il y a des commentaires puis il le met aux voix.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

DECIDE de proposer la liste de 16 noms nommés ci-dessus

Délibération n° 2026-06-055 : ELECTIONS SENATORIALES – Election des délégués titulaires et suppléants »

Mise en place du bureau électoral - Monsieur le Maire rappelle que selon l'article L. 2122-17 du code général des collectivités territoriales, il met en place le bureau électoral.

Après l'appel nominal des membres du conseil, il a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée était remplie.

Monsieur le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire, ou son représentant, et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés, Madame VERZENI Chantal et Madame POURQUET Christine et les plus jeunes, Monsieur SARRACANIE Florian et Madame FONTEYNE Nina, présents à l'ouverture du scrutin.

Mode du scrutin - Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Monsieur le Maire rappelle qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur le Maire indique que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le cas échéant l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants.

Il précise que chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Monsieur le Maire fait appel à candidature.

Une liste « **Avec Vous** » a été déposée.

1. **DUFFILLOL Mathieu**
2. **DRIARD Jessica**
3. **BOULLAND José**
4. **POURQUET Christine**
5. **GRACIA Joël**
6. **LEDOUX Ingrid**

Déroulement du scrutin - A l'appel de son nom, chaque conseiller a remis dans l'urne un bulletin.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

La liste « **Avec vous** » : 15 voix

Ont été proclamés élus délégués titulaires les candidats de la liste « **Avec vous** »

- Monsieur DUFFILLOL Mathieu
- Madame DRIARD Jessica
- Monsieur BOULLAND José

Ont été proclamés élus délégués suppléants les candidats de la liste « **Avec vous** »

- Madame POURQUET Christine
- Monsieur GRACIA Joël
- Madame LEDOUX Ingrid

Délibération n° 2026-06-056 : PARTICIPATION AU CENTRE DE GESTION

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal en date du 29 avril, il a été voté le budget communal 2026. Dans le cadre des contributions au fonds de compensation des charges territoriales, une participation a été budgétisée à hauteur de 2 548 € pour le Centre de Gestion.

Or, il a été signé en fin d'année, la mise en place du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) pour la collectivité à hauteur de 1 051 €. Le Centre de Gestion vient de faire l'appel à cotisation pour un montant de 3 599 €.

Par conséquent, Monsieur le Maire demande de fixer le montant à verser au Centre de Gestion à 3 599 €.

Monsieur le Maire après avoir indiqué l'objet de cet exposé, demande s'il y a des commentaires puis il le met aux voix.

Madame Béatrice MARTIN : « Est-ce que c'est un oubli ? »

Monsieur le Maire : « Non c'est une régularisation par rapport au RGPD »

Madame Béatrice MARTIN : « Il y a deux sommes annoncées. Nous avons budgétisé 2 548 € et il y a une somme supplémentaire de 1 051 € pour la mise en place du RGPD. J'imagine que c'est uniquement cette fois-ci car lorsque le RGPD sera mise en place, il n'y aura plus que des ajustements. »

Monsieur le Maire : « Nous aurons cette somme à payer tous les ans. »

Madame Béatrice MARTIN : « En fait, est ce que la somme demandée, 3 599 €, correspondant à une augmentation des 2 548 € ou une autre partie des prestations du Centre de Gestion »

Monsieur le Maire : « La différence vient de la prestation liée au RGPD. Il y aura un réajustement chaque année du RGPD mais la somme restera identique »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

DECIDE de fixer le montant à verser au Centre de Gestion à 3 599 € dans le cadre des contributions au fonds de compensation des charges territoriales.

Délibération n° 2026-06-057 : **VENTE DE BOIS AU BOIS DES MOINES**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière tempête, plusieurs arbres dans le bois des moines sont tombés. Il rappelle, également, que le bois des moines appartient à la Commune mais que l'entretien a été délégué à l'ONF, Office National des Forêts.

Lors du dernier conseil, Monsieur le Maire avait fait part au conseil de l'organisation d'un trail à la fin du mois de juin dans le bois des Moines. Or, il y a des arbres qui sont tombés sur le parcours.

Un agent de l'ONF s'est rendu sur place pour marquer les arbres qui pouvaient être débités et vendus. Il a été marqué 6 emplacements de contenances suivantes :

- 1 emplacement pour un volume de 1.50 m3
- 1 emplacement pour un volume de 1.50 m3
- 1 emplacement pour un volume de 1.25 m3
- 1 emplacement pour un volume de 1.75 m3
- 1 emplacement pour un volume de 1.75 m3
- 1 emplacement pour un volume de 3.15 m3

L'ONF propose de fixer le prix au m3 à 15 € pour les arbres ;

Monsieur le Maire après avoir indiqué l'objet de cet exposé, demande s'il y a des commentaires puis il le met aux voix.

Monsieur le Maire : « Le but étant de dégager le parcours du trail, les personnes intéressées viendront en mairie s'inscrire et il leur sera donner un emplacement à débiter. Une personne est déjà venue en mairie, mais sur un emplacement il y a un câble de téléphone. Dans ce cas, il faudra demander à faire baisser le fil le temps de la coupe. L'idéal serait que ces emplacements soient nettoyés avant fin juin. »

Monsieur Aymeric GUILLLOT : « Est-ce que ce sont des arbres qui sont tombés pendant la tempête ? »

Monsieur le Maire : « Oui. Ils ne coupent rien. Ce sont des arbres qui sont au sol. »

Monsieur José BOULLAND : « Le prix proposé, est-ce qu'on peut l'augmenter ? Parce que sur pied, c'est plus cher. »

Monsieur le Maire : « L'ONF qui gère plusieurs zones forestières à l'habitude d'appliquer ce prix. Ce n'est pas cher, mais il se le coupe et le ramasse. »

Monsieur José BOULLAND : « Est-ce que c'est l'ONF qui viendra vérifier ce qui a été coupé et ramassé ? »

Monsieur Joël GRACIA : « Ce sera à la Commune de montrer les emplacements et vérifier après travaux »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

DECIDE de vendre les arbres tombés dans le bois des moines, marqués par l'ONF (Office National des Forêts), et situés sur six emplacements sur lequel le trail est organisé fin juin

DECIDE de fixer le prix à 15 € le m3

Délibération n° 2026-06-058 : CONVENTION AVEC 30 MILLIONS D'AMIS

Monsieur le Maire rappelle que la commune a réalisé plusieurs campagnes de stérilisation pour les chats errants en partenariat avec l'association « 30 millions d'amis » en 2020, 2021, 2023, 2024 et 2025. Il précise que la convention, imposait de tatouer les chats avec une application I.CAD.

Le prix moyen est de 70 € (Ovariectomie ou castration) avec une prise en charge à hauteur de 50 % pour la commune.

Monsieur le Maire propose de signer une nouvelle convention avec 30 Millions d'Amis pour 20 chats pour l'année 2026.

Monsieur le Maire après avoir indiqué l'objet de cet exposé, demande s'il y a des commentaires puis il le met aux voix.

Monsieur le Maire : « Il est important de reconduire ce partenariat car, même s'il y a moins de chats errants, on m'a appelé pour en signaler deux Aux Capots »

Madame Béatrice MARTIN : « Ce n'est pas cher car d'habitude, c'est 120 € »

Monsieur le Maire : « Oui, mais 30 millions d'amis prend en charge l'autre partie. Concernant le fonctionnement, les agents installent les cages, portent les chats chez le vétérinaire et après opération, ils sont remis là où ils ont été attrapés. ».

Madame Jessica DRIARD : « Quel est le vétérinaire qui intervient ? »

Monsieur le Maire : « Nous travaillons avec le vétérinaire TEORAN, il faut qu'il soit conventionné avec 30 millions d'amis »

Monsieur Aymeric GUILLOT : « Ils n'acceptent pas tous, car ils ne sont payés que lorsque la convention est signée avec 30 millions d'amis »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

DECIDE de signer la convention avec l'association « 30 Millions d'Amis » qui concerne 20 chats avec une moyenne retenue de 70 € par prestation du vétérinaire

Délibération n° 2026-06-059 : LOCATION D'UN BUREAU DE LA MAISON DE SANTE

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu la visite d'une podologue, tout juste diplômée, qui souhaiterait s'installer dans un bureau de la maison de santé. Elle intervient à domicile et souhaiterait pouvoir, également, intervenir dans un local de la maison de santé, trois demi-journées par semaine. Après avoir visité les locaux de la maison de santé, il semble que le local le plus approprié pour son activité (point d'eau, espace pour stériliser) soit le troisième bureau de médecin.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition à titre gracieux jusqu'à la fin de l'année, comme l'ensemble des praticiens de santé, le troisième bureau des médecins.

Monsieur le Maire après avoir indiqué l'objet de cet exposé, demande s'il y a des commentaires puis il le met aux voix.

Monsieur le Maire : « Si la location est votée ce soir, elle débiterait rapidement. Elle fera partie des praticiens avec qui nous échangerons sur le montant des loyers pour les futures années. Il serait dommage de refuser une podologue. Elle travaille, déjà, à domicile et intervient à l'Ehpad de Valence et de Condom. »

Madame Béatrice MARTIN : « Elle est pédicure-podologue ? »

Monsieur le Maire : « Oui, elle fait les deux. »

Monsieur José BOULLAND : « On a des bureaux vacants, on ne va pas refuser un praticien de s'installer. »

Monsieur le Maire : « On a discuté avec un psychiatre qui voulait être embauché, mais le montant du salaire est important, donc la discussion a été courte. On essaie toujours de développer la maison de santé et idéalement, nous souhaiterions trouver une sage-femme. »

Madame Béatrice MARTIN : « Il y a d'autres bureaux disponibles ? »

Monsieur le Maire : « Oui il en reste et ils peuvent être visités si certains le souhaitent. En haut, il a les trois bureaux pour les médecins. En bas, le cabinet des infirmières, le cabinet du kiné, que l'on peut modeler car il est très grand, un bureau pour l'entreprise de taxi, et un bureau polyvalent où exerce le sexothérapeute ».

Madame Ingrid LEDOUX : « Est-ce que le cabinet du kiné ne peut pas se diviser ? ».

Monsieur le Maire : « Si c'est toujours possible en installant du placo. »

Monsieur Joël GRACIA : « Il n'y a qu'un seul accès. »

Monsieur José BOULLAND : « En cloisonnant on doit pouvoir trouver une solution. »

Madame Béatrice MARTIN : « Est-ce que vous avez prévenu la podologue qu'il y aurait éventuellement un loyer ? »

Monsieur le Maire : « Il lui a été précisé qu'aujourd'hui il y a la gratuité pour tous les praticiens de santé jusqu'à la fin de l'année, et par la suite il y aura des discussions à avoir pour les années à venir. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

DECIDE de mettre à disposition à titre gracieux jusqu'à la fin de l'année, comme l'ensemble des praticiens de santé, le troisième bureau des médecins.

QUESTIONS DIVERSES

Mathieu DUFFILLOL

Vidéoprotection

Monsieur le Maire : « Suite au drame qui s'est déroulé à FLEURANCE, nous serons amenés, tous ensemble, à débattre très prochainement sur la mise en place de la vidéoprotection sur la commune, projet qui était sur notre programme de campagne. Cette vidéoprotection, installée à Fleurance, a très certainement aidée la gendarmerie pour retrouver le suspect. Je peux comprendre que certains soient réfractaires par rapport au respect de la vie privée mais il faut trouver des solutions pour rassurer la population. Certaines communes aux alentours ont fait le pas où d'autres sont en cours. Aujourd'hui, nous ne sommes plus épargnés, cela n'arrive pas que dans les grandes villes. Bien évidemment, cela ne pourra pas empêcher ce genre de faits mais au moins permettre aux autorités de gagner un peu de temps. L'installation a un coût mais, selon moi, la sécurité n'a pas de prix. Il me semble prioritaire de rassurer les Valenciens. »

Madame Béatrice MARTIN : « Il y a des sujets à privilégier. Peut-être faudrait-il repousser certains projets prévus cette année. Il faudrait connaître le coût et voir si ce projet peut être inclus cette année où le prévoir l'année prochaine. »

Monsieur le Maire : « Nous avons rencontré la personne de la gendarmerie en charge de ces installations avec qui nous avons échangé sur le nombre de caméras à installer et les points stratégiques. Ils nous ont préconisé l'installation de 6 à 8 caméras. De plus, nous possédons déjà un local pour stocker les vidéos au niveau de la maison de santé, dont l'extérieur est déjà sous vidéoprotection. »

Madame Béatrice MARTIN : « Combien de caméras sont installés sur la commune de Fleurance ? »

Monsieur le Maire : « Je ne connais pas le nombre, mais il faut savoir que Fleurance possède une police municipale. La police intercommunale sera peut-être un point qu'il faudra aborder en communauté des communes. »

Marché

Monsieur le Maire : « Le marché est en cours de démarrage et débutera, dès samedi, avec la venue d'un maraîcher Bio. Le choix du samedi vient du fait qu'il n'y a qu'un marché sur Nérac, celui sous les halles à Condom et Auch. Il y a aussi le fait que le mercredi matin, les gens travaillent. La semaine prochaine, il y aura la Maison Tête, un boulanger et un autre maraîcher. On a été agréablement surpris par les retours positifs très rapides. Les marchands qui viendront ont l'habitude d'exposer sur les marchés et on espère qu'ils pourront en faire venir des nouveaux. A la fin du mois un food-truck italien viendra également sur la place. »

Monsieur Aymeric GUILLLOT : « Est-ce que les cafetiers seront ouverts ? »

Monsieur le Maire : « Le Massalet nous a assuré qu'il serait ouvert. Concernant la Bastide, c'est en cours de changement de propriétaire, mais ne serait pas contre. La mise en place du marché est pour les Valenciens mais aussi pour eux. On essaie d'animer le cœur du village, s'ils ne jouent pas le jeu, nous ne nous interdisons pas de faire venir quelqu'un qui vend des cafés et des boissons. »

Monsieur Aymeric GUILLLOT : « Comment cela va se passer lorsqu'il y aura des événements sur la Place ? »

Monsieur le Maire : « Ils savent qu'ils ne pourront pas s'installer, par exemple pour la fête, sur la Place. On essaiera de trouver un endroit, sachant que le parking de la salle des fêtes est occupé par les forains ; pourquoi pas la place du 14 juillet ou la place Voltaire. Ce sera étudié. Il est vrai que l'on ne croyait pas débiter le marché si vite et les commerçants sont très heureux de venir à Valence. Il faut dire que la date du samedi a été retenue favorablement et que le prix de l'emplacement à Nérac et Auch n'est pas le même. »

Monsieur Aymeric GUILLLOT : « C'est combien le prix de la place de marché ? »

Monsieur le Maire : « Cela dépend des communes. Sur la commune l'emplacement est gratuit depuis toujours. Le but est de redynamiser et redonner de la convivialité sur et autour de la place. »

Madame Béatrice MARTIN : « Où est en la boulangerie Magneron ? »

Monsieur le Maire : « Ils sont toujours en location avec l'ancien propriétaire de la boulangerie, place Voltaire. On entend dire qu'il va s'installer à la sortie de la ville, mais rien d'officiel. »

Madame Ingrid LEDOUX : « C'est gênant de ne pas avoir de boulangerie sur le village. J'ai rencontré des touristes, dernièrement, qui m'ont demandé où se trouvait la boulangerie, je leur ai indiqué le Carrefour mais ils auraient préféré acheter le pain et les viennoiseries dans une boulangerie »

Madame Béatrice MARTIN : « La boulangerie, place Voltaire est définitivement fermée ? »

Monsieur le Maire : « Ce sont des entreprises privées et la commune ne peut s'immiscer dans cette situation. On peut discuter avec eux pour trouver un terrain d'entente, on peut les aider pour trouver un boulanger, mais après les négociations se feront entre eux, on ne peut intervenir. »

Monsieur José BOULLAND : « A quelle heure, le maraîcher va s'installer, ce serait bien de l'accueillir. »

Monsieur le Maire : « Il sera installé vers 8h00. Après, lorsqu'il y aura plus de monde, il faudra les installer pour optimiser la place. Après une fois habitué, ils auront leur place. »

Salle de Sport

Monsieur le Maire : « Une salle de sport « By mon atelier » va ouvrir à la fin du mois de juin. Des flyers ont été distribués dans les boîtes aux lettres et dans les commerces. Elle s'installera à côté de l'ancien Batiland. Il devrait faire une inauguration pour faire connaître les lieux. Il y aura la possibilité d'avoir un coach. Elle sera accessible avec l'application et sera ouvert de 5h à 23h. L'abonnement est à 19.50 € et il y aura une réduction pour les adhérents à une association sportive et pour les entreprises. »

Monsieur José BOULLAND : « En fonction du nombre de licenciés par association qui adhéreront, un pourcentage pourra être reversé à l'association sous forme de subvention. »

Déchetterie

Monsieur le Maire : « Les horaires de la déchetterie vont changer pour l'été. Ce ne sera ouvert que les lundis, mercredis et vendredis de 07h00 à 13h00. Il n'est pas impossible que ces jours perdurent. »

Monsieur José BOULLAND : « On ne peut rien faire pour les samedis matins ? Parce qu'il y a beaucoup de monde »

Madame Ingrid LEDOUX : « On a fait des déchetteries pour éviter les dépôts sauvages et en fin de compte on ne les ouvre pas. Donc les problèmes de dépôts sauvages vont revenir. »

Monsieur le Maire : « Malheureusement on n'a pas de pouvoir sur ces décisions. Et il ne faut pas se le cacher, le seul but est d'optimiser les coûts. Concernant les déchets verts, qui à l'époque, étaient ramassés par les employés communaux pour les amener à la déchetterie, nous souhaiterions le remettre en place. Mais il faut savoir que nous sommes considérés comme une entreprise et par conséquent on a droit à quelques passages dans l'année puis cela devient payant. Cela reste gratuit pour les particuliers. On réfléchit à les récupérer, les stocker en faire du compostage ou récupérer les branches et louer un broyeur pour faire des copeaux. »

Monsieur Aymeric GUILLOT : « Cela va inciter les gens à faire brûler chez eux. »

Monsieur José BOULLAND : « Concernant la commune, nous aurons la possibilité de stocker sur un terrain près du cimetière les déchets verts et les branches. Mais si on l'ouvre aux administrés le samedi matin, il faudra qu'il y ait quelqu'un car sinon ça va devenir un problème. »

Madame Béatrice MARTIN : « Donne-t-il des raisons pour instaurer ces horaires ? »

Monsieur le Maire : « Ils envoient le prospectus sans explications. Il est possible de les rencontrer pour avoir des explications. »

Madame Béatrice MARTIN : « Il faudrait que tous les maires des communes réagissent »

Monsieur le Maire : « Nous avons un représentant au sein de la Commune à Trigone qui pourra faire remonter l'information et les problèmes. »

Madame Béatrice MARTIN : « Comment se finance Trigone ? des impôts fonciers, de la taxe d'ordures ménagères ? »

Monsieur le Maire : « On ne connaît pas très bien leur fonctionnement mais nous nous renseignerons. »

José BOULLAND

Vandalisme

Monsieur José BOULLAND : « Concernant les caméras en ville, on m'a fait remonter l'information, ce matin, que des jeunes se réunissaient, régulièrement, dans les toilettes publiques, rue Jules Ferry. Dernièrement ils ont fait brûler du papier toilette. Je veux bien y passer de temps en temps, le soir et demander aux employés communaux de passer plus souvent voir si rien n'est cassé, mais je ne sais pas ce que l'on peut faire de plus. »

Monsieur Aymeric GUILLOT : « Est-ce que ces toilettes se ferment à clés ? »

Monsieur le Maire : « Cela peut-être une solution mais qui va fermer et ouvrir ? »

Monsieur Aymeric GUILLOT : « Cela pourrait poser un problème également le week-end »

Monsieur Joël GRACIA : « Il n'y a qu'un seul wc sur le centre du village ».

Place Voltaire

Monsieur José BOULLAND : « Un devis avait été réalisé pour reprendre un réseau de pluvial qui arrive de l'école élémentaire, de la rue Anatole France et qui reprenait le regard de l'aire de jeux en passant par la rue Louis Cames d'un montant de 45 000 € HT. On s'est rendu sur place, avec Monsieur Joël GRACIA, pour analyser le problème. On a rencontré Monsieur DAUZERE, qui avait l'eau qui s'infiltrait chez lui lors de grosses précipitations. En fait, lors de gros abatements d'eau, l'eau passe sur le parking enherbé et dévale sur les copeaux de bois qui se retrouvent sur la route. On a trouvé une solution en mettant quelques bordures T2 et supprimant une demi-place de parking qui permet de rediriger l'eau. On a fait une belle économie puisque les travaux ont coûté 3 300 € HT. »

Monsieur Aymeric GUILLOT : « Je ne comprends pas d'où vient l'eau. Elle inonde la rue Voltaire ? »

Monsieur le Maire : « L'eau qui arrive de l'école et qui descend vers la MAPA et l'eau qui arrive de la rue Anatole France se jetait vers la boulangerie. Avec la bordure, elle reprend le caniveau qui longe les parkings. »

Monsieur Aymeric GUILLOT : « Avant il y avait une rigole qui traversait la route pour canaliser l'eau, qui n'a pas été refaite »

Monsieur le Maire : « Effectivement mais cette solution fonctionne puisqu'après le gros orage pour le week-end des Bandas, on a rencontré Monsieur DAUZERE, le lundi, qui nous a confirmé que l'eau n'avait pas dévalé devant chez lui. »

Transport scolaire

Monsieur José BOULLAND : « Le bus de l'école est tombé en panne. Le turbo a dû être changé et on est resté sans bus pendant quinze jours. On remercie le basket qui nous a prêté leur véhicule pour nous permettre d'assurer le ramassage scolaire. »

Monsieur le Maire : « Ils ont également annulé deux entraînements de jeunes, car ils n'ont pas pu récupérer les enfants à la sortie des écoles pour les amener à la salle et nous permettre de faire le ramassage. ».

Ecole maternelle

Monsieur José BOULLAND : « Lors des dernières fortes chaleurs, la semaine dernière, la directrice de l'école maternelle nous a appelé pour nous signaler que la température dans les classes étaient de 28° et savoir ce que l'on pouvait faire. Pour l'instant, il n'y a pas de climatiseur dans l'école. »

Monsieur le Maire : « Comme la maison de santé, l'école maternelle a été construite en prenant en compte le système du bâtiment à énergie positive qui aurait dû permettre une meilleure ventilation et empêcher les grosses chaleurs. On se rend compte aujourd'hui que cela ne fonctionne pas et je comprends que travailler avec des enfants dans des salles à 28°, c'est compliqué. Ce sont des chaleurs inhabituelles pour la période, mais si cela persiste, il faudra trouver une solution. Il faut savoir que des parents ont retiré leurs enfants car il faisait trop chaud dans les classes. »

Monsieur José BOULLAND : « Je travaille sur un chantier qui a rencontré les mêmes problèmes et ils ont acheté des gros ventilateurs qui permet de rafraîchir un peu. Si les chaleurs persistent on ira acheter un ventilateur pour qu'ils puissent avoir un peu d'air. Mais avant la fin de l'année, il faudra se poser la question de comment gérer les chaleurs dans cette école. »

Madame Béatrice MARTIN : « Quel est le système de chauffage dans l'école, car on pourrait mettre des climatiseurs réversibles. »

Monsieur José BOULLAND : « Le système de chauffage est le poêle à granulés »

Monsieur le Maire : « Le système proposé à l'époque devait fonctionner et les climatiseurs réversibles ne sont pas écologiques. Il fait plus frais dans l'école élémentaire. »

Appartements

Monsieur José BOULLAND : « J'ai été appelé concernant les trois logements qui se situent au-dessus de la maternelle et qui ont été refaits en même temps que l'école. La personne m'a demandé pourquoi sa porte d'entrée était en bois et les deux autres portes d'entrée sont des portes coupe-feu. Il faudra faire un devis parce que c'est une porte imposante. »

Madame Béatrice MARTIN : « Y avait-il un architecte sur le projet de l'école »

Monsieur le Maire : « Monsieur AIROLDI, architecte avait en charge la réhabilitation de l'école et des quatre logements. On a déjà constaté des malfaçons, qui vont lui être signalés. »

Monsieur José BOULLAND : « Si ce sont des malfaçons, la décennale interviendra. »

Monsieur Joël GRACIA : « Les travaux ont été réceptionnés. »

Personnel technique

Monsieur José BOULLAND : « Pour information, nous avons embauché jusqu'à la fin de l'année, Monsieur Ludovic LEBERRE, en remplacement des deux agents absents, Véronique BAQUE et Yannick TOUZIS. »

Monsieur le Maire : « Il est pompier donc nous avons deux agents qui peuvent partir dans la journée en intervention sur la Commune »

Bâtiment technique

Monsieur José BOULLAND : « Si vous passez devant les ateliers municipaux à Jamon vous verrez que le devant du bâtiment a été refait, mais gratuitement. L'entreprise STPAG cherchait un endroit pour faire l'étalement des répanduses à émulsion et le gravillonneur et j'ai donc proposé de le faire devant les ateliers. »

Arcades

Monsieur José BOULLAND : « Il a été demandé par le nouveau kiné de mettre une rampe sous les arcades pour faciliter l'accès. Elle est en cours de construction »

Chantal VERZENI

Cimetière

Madame Chantal VERZENI : « Une personne m'a demandé, si avec le changement de municipalité, elle aurait toujours l'autorisation de rentrer au cimetière avec son véhicule pour porter les fleurs sur le caveau. C'est une personne avec des soucis de mobilité »

Monsieur le Maire : « Il faut dire à cette personne qu'elle fasse un mail afin que sa demande soit étudiée »

Béatrice MARTIN

Projet photovoltaïque

Madame Béatrice MARTIN : « J'ai une question de la part de Monsieur Michel NOVARINI qui souhaite savoir où en est le projet photovoltaïque, car il y a un délai de 18 mois à ne pas dépasser ».

Monsieur le Maire : « Nous avons rendez-vous avec le bureau d'études SUNBIOSE, lundi prochain. Ce bureau d'études a travaillé sur le projet photovoltaïque à Gondrin et notamment sur l'autoconsommation collective. Il va nous éclairer sur cette possibilité ou la revente. »

Aymeric GUILLOT

PanneauPocket

Monsieur Aymeric GUILLOT : « Il n'y a pas un petit encart sur le tourisme sur PanneauPocket. Je peux rédiger quelque chose si vous le souhaitez. »

Monsieur le Maire : « Avec grand plaisir, si on peut le rajouter, ce sera fait. Il faut également que l'on trouve le moyen d'augmenter le nombre d'abonnés ».

Madame Jessica DRIARD : « A ce jour, il y a 160 personnes qui ont téléchargé l'application, ce qui est très peu malgré les flyers qui ont été déposés dans les boîtes aux lettres et les affiches posées dans les commerces. J'ai demandé à Madame Stéphanie PELALO d'en parler aux personnes qui viennent à la mairie. »

Monsieur le Maire : « Ce serait judicieux de le diffuser aux associations pour qu'ils relaient l'information à leurs membres et adhérents. »

Bibliothèque Municipale

Monsieur Aymeric GUILLOT : « Je suis agréablement surpris par les nouveaux horaires de la bibliothèque. Est-ce qu'il y a de nouveaux bénévoles où c'est tout le temps les mêmes qui vont venir ? ».

Madame Ingrid LEDOUX : « Nous avons encore de futurs bénévoles qui demandent à intégrer la bibliothèque, donc on pourra faire des roulements. Nous avons deux personnes pour le samedi matin, trois personnes le mercredi après-midi et le jeudi. Le mardi, il n'y a qu'une seule personne. Mais nous avons rencontré deux personnes qui viendraient de temps en temps et deux autres personnes qui se sont présentées à la mairie. Donc c'est très positif. J'ai rencontré Monsieur PEREIRA pour essayer d'informatiser la bibliothèque et une autre personne, Jeff, de la bibliothèque départementale qui s'occupe du côté Mangas qui nous propose de rentrer dans « Manga Gers ». Cela nous permettra d'acheter des petites séries de Manga et de les échanger avec d'autres bibliothèques ou les bibliothèques scolaires. »

Monsieur Aymeric GUILLOT : « L'abonnement reste gratuit ? »

Madame Ingrid LEDOUX : « Oui, le principal c'est qu'il y est du monde qui vienne. On veut également le développer, essayer d'en faire un lieu agréable, assez convivial. Madame DARCANGE avait proposé par rapport à un jeune, qui a écrit un livre et qui vient dans le cadre du festival de Slam s'il ne pouvait pas venir dédicacer son livre »

Joël GRACIA

Salle Jacques Baurens

Monsieur Joël GRACIA : « Je reviens sur la salle de basket, lié au concert de Nadau et les réserves qui avaient été faites d'ordre électrique par les services de SOCOTEC. On a lancé une consultation pour savoir quel serait le coût pour lever ces réserves. S'il doit y avoir un nouveau spectacle, nous devons lever ces réserves. »

Bâtiments communaux

Monsieur Joël GRACIA : « Nous avons également lancé une consultation sur les alarmes incendies sur tous les bâtiments communaux. Il faut savoir qu'il y a 125 blocs de secours « Issue de secours », qui sont à vérifier. Lors du prochain conseil municipal on aura les chiffres et il faudra répondre à toutes ces levées de réserves. Ce qui est gênant, c'est qu'il y a des réserves qui datent de 2013 »

City stade

Monsieur Joël GRACIA : « Nous avons également lancé une consultation pour le contrôle du Citystade. Nous avons eu trois devis, et je pense que nous allons garder la SOCOTEC qui faisait déjà ces contrôles »

Fleurissement

Monsieur Joël GRACIA : « Les agents communaux ont mis en place les jardinières sur le pont de la Baïse. On attend que la fête passe avant de refleurir la place. »

Monsieur Aymeric GUILLOT : « Sur le massif au milieu de la place du 14 Juillet, ils ont nettoyé et mis une bâche. Je voudrais savoir s'il est prévu quelque chose ou s'ils ont oublié ? »

Monsieur José BOULLAND : « S'ils ont mis une bâche c'est qu'ils ont prévu quelque chose, mais je poserais la question à Monsieur Claude BAQUE »

Monsieur Aymeric GUILLOT : « Ce qui est dommage c'est qu'ils ont enlevé tous les bulbes des narcisses et des jonquilles au moment où ils étaient en fleur pour mettre de la terre. Ensuite ils vont revenir pour enlever tous les tournesols qui vont commencer à fleurir. »

Monsieur José BOULLAND : « Si les agents l'ont fait c'est qu'il y avait une bonne raison. Je leur poserai la question pour savoir pourquoi ils ont enlevé les bulbes. »

Madame Béatrice MARTIN : « Le tour du village est joli, par contre l'entrée de ville est triste, côté gendarmerie. »

Monsieur Aymeric GUILLOT : « Avant que la place soit refaite, il y avait une murette et un portail devant la mairie. Ce portail a été restauré et se trouve aux ateliers municipaux. On avait eu l'idée avec l'ancienne municipalité de le mettre sur le rond-point à l'entrée de ville, côté route d'Auch. »

Monsieur le Maire : « On se renseignera sur la faisabilité. Mais on avait également abordé le fait qu'il n'y ait pas sur la façade de la mairie « Liberté Egalité Fraternité ». Ce sera une réflexion à avoir pour savoir si on le fait en fer forgé ou autres. »

Fin de séance à 21h00